



Comme chaque année, un *Est'express Hors-série* vous est proposé afin de vous guider dans la construction des parcours scolaires. Pour accéder aux ressources, cliquez sur les liens ou directement sur les images.

GERER LES PARCOURS POUR LES ELEVES BEP...

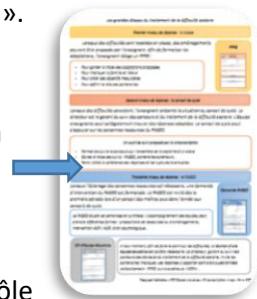
Répondre aux **Besoins Educatifs Particuliers**, préparer une orientation, monter un dossier EGPA, un dossier MDPH, rédiger un PPRE... Difficile de s'y retrouver parfois !



La circonscription met à votre disposition tous les documents dans la rubrique « Parcours élèves ».

QU'Y TROUVE-T-ON ?

Un récapitulatif des étapes de traitement de la difficulté scolaire



Des modèles de PPRE, de CR d'EE

Les saisines et détails du fonctionnement du Pôle Ressource et des RASED



PREPARER UNE ORIENTATION EGPA

Si l'élève **ne relève pas de la MDPH**, dans ce cas, les dossiers sont à envoyer à la circonscription. Nous traiterons les demandes en **pôle ressource le lundi 9 mars**, merci de nous envoyer les dossiers avant le **mardi 3 mars** en circonscription.

Eléments à fournir : cliquez pour accéder aux documents sur l'intranet

- Résultats Evaluations Nationales CM2 et LSU
- [Fiche niveau scolaire](#)
- Fiche bilan [Français](#) et [Mathématiques](#)
- Livrets d'évaluation CDO [Français](#) / [Mathématiques](#)
- [Saisine Pôle Ressource](#)
- [Dossier A \(instruction\)](#)
- [CR d'Equipe Educative](#)
- [PPRE \(obligatoire\)](#)

Guides livrets CDO enseignants
[Français](#) / [Mathématiques](#)

Un avis RASED ainsi qu'un bilan psychologique sont indispensables en amont de toute demande d'orientation vers les enseignements adaptés. *Les dossiers des élèves relevant de la MDPH ne passent pas par la circonscription, mais par les référents handicap. Ils sont envoyés et traités directement à la MDPH.*

Espace dédié à la CDO avec l'ensemble des documents: [lien](#)



Adresse d'envoi des dossiers : ce.angouleme.est@ac-poitiers.fr

21 novembre 2025

Hors série

Publication

Circonscription Angoulême Est

Edition

Henri Porte

Inspecteur de l'Education Nationale

Rédaction

Céline Durand-Geoffroy

Conseillère pédagogique
généraliste

Gaëlle Paulhac

Secrétaire de circonscription

Préparer un maintien

Les maintiens sont proposés aux familles par le conseil de cycle en fin d'année. Ils peuvent faire l'objet d'un recours étudié en commission départementale (le calendrier des opérations de passage sera communiqué par le département).

Prendre en charge la difficulté scolaire

En classe : les adaptations sont proposées en classe et font l'objet d'un [PPRE](#) signé par la famille et l'élève.

En équipe – le conseil de cycle : au moins une fois par période, un conseil de cycle dédié au suivi des élèves BEP est proposé. La portée du PPRE est évaluée en équipe et le bilan est effectué avec la famille.

L'appui du RASED : lorsque la difficulté est persistante, l'appui du RASED peut être nécessaire pour identifier les besoins de l'élève et envisager les suites à donner. Une [Equipe Educative](#) est proposée pour informer la famille.

Le maintien : [article D321-6](#)

Dans le cas où les actions déployées n'ont pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage, le conseil des maîtres peut proposer un maintien. L'[avis de l'IEN](#) n'est demandé que pour un second redoublement.

En cycle 1, seule la MDPH peut notifier le maintien.